



Quel est l'état actuel du lac William ?

En août dernier, on vous informait dans le journal municipal de la conséquence des "Algues bleues". Aujourd'hui d'après certaines analyses, on constate que le lac William est très riche en azote et phosphore, ce qui veut dire que les cyanobactéries sont en forte croissance actuellement.

D'après les informations reçues de Monsieur Maurice Dumas, biologiste du Ministère de l'Environnement de la Région Centre-du-Québec, voici ce qui résultent de l'étude et des analyses sur le lac William :

On évalue trois niveaux pour les normes de cyanobactéries (OMS)

- Niveau 1-** 20 000 cellules /ml
Risques à la santé (informer les baigneurs et les responsables des plans d'eau).
- Niveau 2-** 100 000 cellules /ml
Restreindre la baignade et intensifier les activités de surveillance.
- Niveau 3-** Écume
Éviter tout contact avec l'écume, interdire baignade et intensifier les activités de surveillance.

Le 22 août 2002, au lac William on a enregistré plus de 138 000 cel. / ml comprenant 2 espèces toxiques.

Voici d'après le rapport de M. Dumas, l'historique du lac William.

Le lac William a une superficie de 5 km² (500 ha), une longueur de 7,22 km, une profondeur maximale de 27 m et une profondeur moyenne de 8,4 m.

La détérioration du lac William a débuté dans les années 1930. Les premiers indices de détérioration furent la disparition des salmonidés du plan d'eau. À partir des années

1970, on constata des blooms d'algues à répétition.

En 1977, on recelait deux problèmes majeurs : la pollution bactériologique et l'eutrophisation du lac.

En novembre 1985, mise en opération de la station d'épuration de Halifax-Sud et Bernierville alors qu'en octobre 1986 débute celle de Black Lake, Thetford Mines, Robertsonville et Rivière Blanche.

Constataions de 1991

- On observe une diminution des charges polluantes, diminution des apports en phosphore de la rivière Bécancour de 50 % au lac William.
- Par contre, les charges en phosphore dépassent 33 (g /L (0,033 mg /L).
- La turbidité de l'eau a diminué (ralentissement des activités minières).
- La conductivité (matières dissoutes) a augmenté (rejets d'eau non traités et activités locales d'élevage).
- Trois usines dans le secteurs de Thetford Mines sont retenues pour faire des interventions d'assainissement des eaux (2 minières et 1 textile).
- Amélioration de la qualité visuelle de la rivière Bécancour en amont de Black Lake.

Constataions de 1994

- Seulement 10,5 % des berges à l'état naturel
- Forte artificialisation des berges (gazon, empierrement, remblai, etc.)
- Lac mésotrophe

Constataion 1995

- Lac William classé eutrophe

Constatations 1999

- Qualité satisfaisante pour la baignade, la villégiature et l'alimentation en eau brute)
- Concentration trop élevée en phosphore et poursuite de l'eutrophisation du lac.
 - baisse de 5 (g /L de phosphore par année depuis 1990 (en 98 on note 22 (g /L)
 - due à une meilleure efficacité du système d'épuration des eaux usées.
- Les apports en phosphore dans le lac William sont de 28 T /année et proviennent :
 - 58 % de la rivière Bécancour (16,24 T /an) (pour 2002 ~ 64%)
 - 18 % de la station d'épuration de Thetford Mines (5,1T /an) (pour 2002 ~ 20%)
 - 9 % de la pisciculture au lac William (2,6 T /an) (fermée aujourd'hui) (pour 2002 = 0 %)
 - 15 % lac, riverains et autres tributaires (4,2 T /an) (ruisseau Pinette 1,2 %, ruisseau Fortier 7,8 %, ruisseau Gardner 0,8 %, rive Est 2,6 %^{«1»}, Bernierville 1,4 %, précipitation 0,7 %) (pour 2002 ~ 16 %). Saint-Ferdinand : population saisonnière 800^{«2»}, population permanente 2 629 et quelque 400 résidences en bordure du lac William dont environ 250 non raccordées au système d'épuration des eaux usées^{«3»}.
- Diminution de la pollution bactériologique depuis 1986. On est passé des dizaines de milliers par coliformes fécaux à quelques dizaines par 100 ml (norme pour la baignade 200 UCF /100ml.
- La pollution bactérienne est occasionnée par :
 - les fosses septiques déficientes
 - les surverses des stations d'épuration
 - la pollution d'origine agricole
- Les apports d'azotes proviennent principalement :
 - de l'activité agricole
 - du débordement du système collecteur des eaux usées de Thetford Mines

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Gérard Lessard
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Photographie : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Recommandations

- Pour assister à une amélioration de la qualité de l'eau (selon l'étude de 1999)
 - il faut abaisser les apports en phosphore à moins de 11 T /an (au lieu de 28)
 - éliminer les apports en provenance du cheptel
 - éliminer les engrais
 - éliminer les apports de la population humaine
- Protection de la bande riveraine du lac William (renaturalisation des rives du lac et de ses tributaires)
- Interdire l'épandage d'engrais chimique (et autres) sur les terrains riverains du lac
- Instaurer un programme de vidange des fosses septiques (les champs d'épuration même conformes n'éliminent pas le phosphore)
- Se prémunir contre les surverses du système de collecte des eaux usées de Thetford-Mines (bassin de rétention)
- Instaurer un suivi de la qualité de l'eau en collaboration avec l'Association des riverains

Situation actuelle

En 2001, le ministère de l'Environnement, avec l'Association des riverains, initie un projet de suivi des blooms d'algues au lac William.

Au printemps 2002, les riverains du lac Joseph entament une campagne d'échantillonnage en collaboration avec la direction régionale du MENV.

Printemps 2002, formation du comité provisoire de bassin de la rivière Bécancour.

Un programme d'amélioration des ouvrages d'assainissement à la station d'épuration de la Haute-Bécancour visant la réduction des rejets de phosphore est à l'étude.

- 35 000 \$ /année pour diminuer la quantité de phosphore dans l'effluent de la station, soit de 1 mg /L à 0,5 mg /L (démarche volontaire de la municipalité).
- 20 000 \$ pour débrancher les drains de toit du système d'assainissement (Thetford mines).
- 2 Millions \$ pour séparer le réseau fluvial du réseau domestique.
- 15 000 \$ pour corriger les débordements et augmenter la capacité de l'usine.

«1» En souligné augmentation de la quantité de phosphore à ces endroits de 1979 à 1998.

«2» Population saisonnière équivaut en phosphore à 175 Kg P /an (0,8 Kg P/an par personne et 100 jours de villégiature) et population permanente équivaut en phosphore à 2 103 Kg /an (0,8 Kg P/an par personne)

«3» Espace urbanisé 325 Kg P /an, résidences permanentes 400 Kg P /an et résidences secondaires 110 Kg P /an (en comptant 4 personnes par résidence) plus apports 750 Kg P /an. Grand total de 1 585 Kg P /an.

Dans un congrès, de nouvelles idées à notre portée

En septembre dernier, le maire et quatre conseillers ont participé aux ateliers du congrès de la Fédération des Municipalités du Québec. Le maire a participé à l'atelier «Rendez-vous juridiques» où l'on a discuté du traitement des élus municipaux avec Me Guy Achim, avocat du cabinet Monty et Coulombe et des conflits d'intérêts et comment les éviter avec Me Yves Boudrault, avocat du cabinet Tremblay, Bois, Mignault et Lemay. Parmi les conseillers présents, Donald Langlois a participé à deux ateliers dont l'un était «Doit-on revoir les façons de faire l'agriculture au Québec» et l'autre « Comment négocier avec les promoteurs de nos municipalités ». D'autre-part, Clermont Tardif a lui participé aux ateliers « Sécurité civile et incendie », « Eau potable » et « Les indicateurs de performance ».

Doit-on revoir les façons de faire l'agriculture au Québec ?

Pour une cohabitation harmonieuse et une contribution au développement des régions, il faut discuter sur le mode de développement de l'agriculture avec les régions, l'UPA, les MRC et les municipalités pour pouvoir discuter sur la loi 184 soit de l'odeur, de l'épandage ainsi que la période où l'on doit faire l'épandage.

Il faudrait aussi une bonne planification sur les territoires agricoles de notre municipalité. Le milieu municipal a la responsabilité d'assurer la mise en place d'un cadre d'aménagement propice au développement de l'agriculture en favorisant les entreprises déjà existantes depuis des générations. Comme l'agriculture fait face à une nouvelle exigence sociale, les projets agricoles s'intègrent plus harmonieusement dans leur contexte social soit avec les municipalités, l'UPA, les MRC et le Ministère de l'agriculture.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le développement agricole mais d'un développement respectueux de la cohésion sociale. On pourrait prendre en exemple que depuis les années 90, les agriculteurs ont réduit de plus de 100 000 tonnes d'épandage d'engrais chimique de moins par année, ce qui est une nette amélioration. Il y a seulement 7 à 8% des agriculteurs qui ne respectent pas toujours les lois et qui font perdre l'image des autres qui respectent les distances d'épandages autour des résidences, des cours d'eau...et la période où l'épandage doit se faire selon les normes du Ministère de l'environnement.

Pour clore cet atelier, on a fait part que c'est au Québec que

l'on paie le panier d'épicerie le moins cher au monde, et cela est dû à l'efficacité de l'agriculture.

Comment négocier avec les promoteurs de nos municipalités ?

D'après les conférenciers invités, un promoteur doit soumettre son projet et un estimé des coûts réels et ce en premier lieu. Par la suite, le promoteur doit fournir aux responsables des municipalités une garantie financière, et il doit aussi financer cette infrastructure en partenariat avec sa municipalité en respectant les règlements et les pourcentages de cette dernière. La municipalité ne peut pas se permettre de faire toutes les infrastructures à ses frais.

Sécurité civile et incendie

La nouvelle loi sur la sécurité civile est sur la même base que la loi sur la sécurité incendie. Le même schéma de couverture de risque peut servir, mais devra être plus élaboré. Les orientations seront publiées d'ici l'an prochain.

Les démarches qui sont déjà bien amorcées dans certaines MRC en sécurité incendie pourraient s'arrimer à ces nouvelles responsabilités qui sont d'évaluer les risques en toutes circonstances.

Eau potable

Des modifications ont été apportées au règlement sur la qualité de l'eau potable en mars 2002.

Le règlement impose aux opérateurs d'obtenir la qualification nécessaire à l'exercice de leur métier pour juin 2004. Un programme d'apprentissage devant conduire à la certification des opérateurs d'eau potable a été mis en place par Emploi Québec.

Les opérateurs seront formés selon les équipements que la municipalité possède.

Les indicateurs de performance

En 1999, la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec a été mandatée par le MAMM pour développer des indicateurs de performances municipaux.

Les indicateurs offrent l'avantage de prouver aux élus et dirigeants municipaux les informations nécessaires pour mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et de la santé financière de leur organisation, permettant ainsi d'effectuer des choix éclairés concernant les services à rendre.

Le nouveau logiciel contient 99 indicateurs, mais seulement 10 à 20 seront obligatoires.

Comme première étape les organismes et les municipalités de plus de 10 000 habitants auront l'obligation de se servir de ces indicateurs.

Résumé de certaines décisions du conseil

séances du 16 et 23 septembre et du 7 octobre 2002

Travaux chemin Craig

Étant donné les incertitudes relatives à tout le dossier des travaux réalisés sur le chemin Craig en 2002, majoritairement les membres conseil municipal désirent mandater Me Luc Ouellette afin d'obtenir un avis légal écrit concernant le processus de demande et d'attribution des soumissions et également sur la légalité des travaux déjà effectués, compte tenu des résolutions adoptées par le conseil. Cet avis est demandé pour le 23 septembre 2002.

Soumissions pour MG20 (chemin Craig)

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de matériaux granulaires MG20 pour les travaux de réfection du chemin Craig :

A. Langlois et fils ltée :	8.50 \$ la tonne
Transport Lac William inc. :	8.00 \$ la tonne

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Transport Lac William inc. pour la fourniture d'environ 4 000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20 pour les travaux de réfection du chemin Craig au taux de 8.00 \$ la tonne conformément à la résolution 2002-354.

Soumissions pour MG56 (chemin Craig)

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de matériaux granulaires MG56 pour les travaux de réfection du chemin Craig :

A. Langlois et fils ltée :	6.30 \$ la tonne
Transport Lac William inc. :	5.95 \$ la tonne

À l'unanimité les membres du conseil accepte la soumission de Transport Lac William inc. pour la fourniture d'environ 4 000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG56 pour les travaux de réfection du chemin Craig au taux de 5.95 \$ la tonne conformément à la résolution 2002-355.

Soumissions pour machinerie

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour les services de la machinerie :

A. Langlois et fils ltée :	niveleuse :	69.35 \$/heure
Transport J.G. Breton inc. :	niveleuse :	50.00 \$/heure
Transport J.G. Breton inc. :	chargeuse-pelleteuse :	48.00 \$/heure
Transport J.G. Breton inc. :	pelle mécanique :	52.00 \$/heure
Transport J.G. Breton inc. :	bouteur :	50.00 \$/heure
Transport Lac William inc. :	niveleuse :	64.00 \$/heure
Transport Lac William inc. :	chargeuse-pelleteuse :	60.00 \$/heure
Transport Lac William inc. :	pelle mécanique :	70.00 \$/heure
Transport Lac William inc. :	bouteur :	60.00 \$/heure

À l'unanimité, la soumission de Transport Jean-Guy Breton inc. est retenue pour les services, sur demande, d'une niveleuse au taux de 50.00 \$/heure; d'une chargeuse-

pelleteuse (pépine) au taux de 48.00 \$/heure; d'une pelle mécanique Cat 311 au taux de 52.00 \$/heure et d'un bouteur (bull) Case 450 au taux 50.00 \$/heure, avec opérateur.

Travaux route Baril

Considérant que Jocelyne Baril, Michèle Côté, Chantal Demers, Stéphane Dion et Marcel Fréchette ont signé les nouvelles ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et au partage des coûts du projet de raccordement de leurs immeubles au réseau d'égout municipal;

Considérant que les travaux d'installation d'un réseau d'égout sanitaire pour desservir ces terrains, soit celui de Mme Baril au 3365 route Baril, celui de Mme Côté au 3363 route Baril, celui de Mme Demers et M. Dion au 3373 route Baril et celui de M. Fréchette (lot 528-P) sont faits en régie interne par la municipalité;

En conséquence, les inspecteurs municipaux Denis Dubois et Claude Faucher sont autorisés à effectuer les travaux d'installation du réseau d'égout sanitaire pour desservir lesdits terrains et la municipalité autorise la dépense desdits travaux pour un montant d'environ 15 330.03 \$.

Frais de non-résidents pour les activités sportives

Le conseil de Saint-Ferdinand accepte de défrayer 65% du coût supplémentaire facturé aux clientèles de l'extérieur de Thetford Mines (secteur Black Lake) et de Plessisville pour les activités suivantes seulement : le hockey mineur, le patinage artistique, la ringuette et la gymnastique.

Demande du Manoir du Lac

À l'unanimité, on mandate Michel Benjamin, arpenteur-géomètre pour la préparation d'un plan complet montrant les emprises du chemin, les services publics ainsi que tous les détails physiques sur le terrain telles que les clôtures vis-à-vis le Manoir du Lac William à Saint-Ferdinand pour le montant de 650 \$ plus taxes et que cette dépense est autorisée.

Paiement des comptes (chemin Craig)

Attendu que la municipalité a adhéré au programme de « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » pour la réfection du chemin Craig dans lequel programme des subventions gouvernementales étaient attribuées à la municipalité pour l'exécution de travaux à la structure du chemin Craig;

Bien que les conseillers aient été en accord avec le principe de réalisation des travaux de structure du chemin Craig, ils n'ont jamais été consultés quant au début des travaux et n'ont jamais participé à aucune résolution autorisant des

dépenses pour la réalisation desdits travaux;

Attendu que des travaux ont été exécutés sur le chemin Craig, lesquels travaux ont entraîné une dépense de 88 443.42 \$;

Attendu que lesdits travaux n'ont pas été autorisés préalablement par résolution et ce en vertu de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux;

Attendu que les conseillers ignoraient que le processus légal n'avait pas été respecté pour l'exécution des travaux entrepris;

Attendu que les conseillers n'ont émis aucune directive ni autorisation quant à l'attribution de contrats pour la réalisation des travaux de construction aux différents entrepreneurs qui ont exécuté lesdits travaux ainsi qu'à l'inspecteur municipal qui supervisait les travaux;

Attendu que les travaux ont été réalisés jusqu'à concurrence de 88 443.42 \$ et arrêtés à la suite d'une décision du conseil;

Attendu que les conseillers désirent se dissocier de ceux qui auraient demandé que ces travaux soient exécutés;

Attendu qu'il y a lieu que les différents entrepreneurs soient payés quand même pour les travaux dûment complétés et facturés;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que :

a) Les entrepreneurs ayant dûment complété les travaux et soumis une facturation soient payés, soit :

Inspect-Sol	4 587.98 \$
Fréchette LGL	1 944.53 \$
Protecto Sol	825.00 \$
Gérald Blondeau	4 982.35 \$
Paul Blondeau	4 995.71 \$
Transport Lac William	75.00 \$
Transport Lac William	1 087.50 \$
Transport Lac William	4 127.47 \$
A. Langlois et fils Itée	64.08 \$
A. Langlois et fils Itée	1 130.61 \$
A. Langlois et fils Itée	16 052.77 \$
Transport Jean-Guy Breton	250.00 \$
Transport Jean-Guy Breton	11 273.73 \$
Transport Jean-Guy Breton	5 824.00 \$
Transport Jean-Guy Breton	4 800.00 \$
Matériaux Nomelbro	195.04 \$
A. Langlois et fils Itée	1 429.65 \$
Construction Frontenac	8 817.01 \$
Transport Jean-Guy Breton	336.00 \$
Entreprises Pierre Larochele	4 047.32 \$
Simplex	1 814.92 \$

79 660.67 \$

TPS	+5 576.25 \$
TVQ	+6 392.77 \$

91 629.69 \$

Ristourne TPS -3 186.27 \$

Total 88 443.42 \$

Travaux chemin Craig

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation à Transport Lac William inc., Transport Jean-Guy Breton, A. Langlois et fils Itée et Construction Frontenac pour les services des machineries suivantes avec opérateur pour terminer les travaux du chemin Craig à l'exception des travaux d'asphalte : niveleuse, pelle mécanique Cat 311 et compacteur de 60 pouces minimum.

Travaux chemin Craig

On autorise l'inspecteur municipal Denis Dubois à terminer les travaux du projet « chemin Craig » à l'exception des travaux d'asphalte qui seront exécutés en 2003 et d'autoriser cette dépense estimée à environ 60 000 \$.

Affectation de surplus (chemin Craig)

Les membres du conseil proposent et ce unanimement d'affecter 108 000 \$ du surplus libre de la nouvelle municipalité de Saint-Ferdinand au budget 2002 pour les dépenses du projet du chemin Craig.

Spectacle à l'auditorium de l'Hôpital St-Julien

À l'unanimité, les membres du conseil proposent que les Loisirs de Saint-Ferdinand collaborent au concert soulignant le 20e anniversaire de fondation des Messagères de Notre-Dame qui aura lieu en décembre 2002 à l'auditorium de l'Hôpital St-Julien.

Prévisions budgétaires OMH de Saint-Ferdinand

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand approuve les prévisions budgétaires 2003 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand; le déficit prévu étant de 42 768 \$ la part de la municipalité représente donc 4 277 \$.

Représentant au c. a. de l'OMH de Saint-Ferdinand

Roger Paquet est nommé membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand pour les trois prochaines années.

Programme Info Crime

À l'unanimité, on accepte de commander un panneau de 4 pieds par 8 pieds au coût de 50 \$ pour faire connaître le programme Info Crime à notre population et de commander des signets gratuitement à inclure au prochain compte de taxes.

Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle en cas de sinistre

Le maire Philippe Lamothe et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif sont autorisés à signer, au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle en cas de sinistre à intervenir entre les neuf municipalités de la MRC de l'Érable possédant un service incendie.

Assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante

Richard Leonard et Gérard Lessard sont délégués pour assister à l'assemblée générale de Transport adapté de la

région de l'Amiante inc. qui se tiendra le mercredi 30 octobre 2002 à 19 h 30 à la Maison de la Culture, 5 rue de la Fabrique, local 125 (sous-sol), Thetford Mines.

Semaine des bibliothèques publiques

Considérant que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDUIQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;**

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 20 au 26 octobre 2002 « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

Don au Club des motoneigistes du lac William

Un don de 300 \$ est versé au Club des motoneigistes du lac William inc. pour une publicité sur la carte des sentiers 2003.

Droit de passage au Club des motoneigistes du lac William

On accorde au Club des motoneigistes du Lac William inc. un droit de passage aux fins de permettre la circulation en motoneige et en véhicule d'entretien sur les sentiers qui passent sur notre territoire, soit vis-à-vis les lots 182, 183, 184 et 185 du rang 4, vis-à-vis les lots 97 et 98 du rang 2, vis-à-vis les lots 6,7 et 8 du rang 1, le passage de sortie du lac situé sur la route 165 à la hauteur de la route Fréchette et sur la Côte de l'Église pour se rendre aux sentiers de motoneige lorsque la circulation sur le lac est impossible; que cette permission est accordée pour un an à partir du 1er octobre 2002 et que le maire Philippe Lamothe et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer

les documents requis.

Recommandation de candidat à la R.R.S.S.S.

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand recommande la candidature de Frédéric Gariépy comme membre du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Annulation de la résolution 2002-378

Considérant que Mme Denise Lehoux et Mme Micheline Laliberté demandent d'oublier leur demande pour entretenir été comme hiver l'ancienne rue Principale (rue de desserte) parallèle à la rue Principale puisqu'elles n'étaient pas informées de l'existence du règlement relatif au stationnement;

À l'unanimité, les membres du conseil acceptent d'annuler la résolution 2002-378 relative à l'entretien de la rue de desserte parallèle à la rue Principale.

Budget supplémentaire OMH de Saint-Ferdinand

On approuve le budget supplémentaire 2002 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand au montant de 1 500 \$.

Évaluation des tâches municipales

Considérant que la municipalité a reçu les offres de services suivantes pour l'évaluation des tâches municipales :

Groupe conseil Progreso	3 640.00 \$
Cabinet Conseil HUMANEX inc.	3 562.50 \$

À l'unanimité les membres du conseil décident de retenir les services de Cabinet Conseil HUMANEX inc. pour aider à planifier une restructuration des ressources humaines telle que présentée dans leur proposition du 26 septembre 2002 pour un montant de 3 562.50 \$ et autorisent cette dépense.

Projet d'aqueduc,

site du Club de chasse et pêche Les Mousquetaires

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand ne s'objecte pas au projet d'aqueduc du Club de chasse et pêche Les Mousquetaires inc. situé au 824 chemin Gosford, Saint-Ferdinand sur les lots 734-P, 734-1, 734-2, 734-3 et 734-4 du rang 11, canton de Halifax.

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale
Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Prochaine réunion du conseil municipal de Saint-Ferdinand

lundi,

le 4 novembre 2002

à 19h30 au

centre communautaire

Il est de plus résolu que le conseil municipal ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Faune, ceci sous réserve que le projet réponde aux normes du ministère de l'Environnement et des autres lois applicables.

Réserve financière (piste cyclable)

On propose de réserver à même le budget 2002 la somme de 7 000 \$ pour le projet de la piste cyclable et que le comptable devra faire la vérification des écritures de transfert.

Soumissions pour les états financiers 2003

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la préparation des états financiers 2003 :

Guillemette, Longchamps, Pellerin, Proulx :

- travaux courants : 3 600 \$
- travaux spéciaux : 500 \$
- 4 100 \$

Raymond, Chabot, Grant, Thornton :

- travaux courants : 3 300 \$
- travaux spéciaux : 650 \$
- 3 950 \$

Paolo Houle & Associé s.e.n.c.

- n'a pas soumissionné vu que le mandat n'est que d'un an.

On retient les services de Raymond, Chabot, Grant Thornton comme vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003 au montant de 3 300 \$ pour les travaux courants et de 650 \$ pour les travaux spéciaux et ce,

conformément à l'article 966 du Code municipal.

Travaux pont route Dussault

L'inspecteur municipal Denis Dubois est autorisé à effectuer les travaux de réparation du pont sur la route Dussault et le conseil autorise la dépense desdits travaux pour un montant d'environ 3 850 \$.

Deuxième film de la Maison des Jeunes

La Gardienne

Ce film qui est une réalisation des jeunes de la Maison des Jeunes

" La Traversée 12-18"

en collaboration avec la TVCRA

sera présenté

à la télévision communautaire

aux dates suivantes :

mardi, le 22 octobre à 20h00,

vendredi, le 25 octobre à 15h00

et dimanche, le 29 octobre à 12h30

Bibliothèque municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

*Pour informations supplémentaires
vous pouvez joindre*

Mme Lucie Lamontagne

au 428-9607

EXPO-COMMERCE

organisé par
le Club Optimiste de Saint-Ferdinand

au Centre des Loisirs Gaston Roy
les 2 et 3 novembre 2002

Samedi de 13h00 à minuit

Dimanche de 12h00 à 18h00

--- **Samedi à 21h00** ---

spectacle d'humoristes

avec **Sébastien Mercier,
Myriam Poirier et Billy Tellier**

--- **Dimanche à 14h00** ---

spectacle folklorique

avec **l'extraordinaire Christian Poirier**

Bienvenue à tous • Entrée gratuite

Responsable de l'activité: Yvan Fecteau 362-0376

SOUPER

Brochettes de poulet

au profit de La Maison des Jeunes "La Traversée 12-18"

Samedi, le 23 novembre 2002

de 17h30 à 20h30 au 291, rue Bernier Ouest

Coût : adultes 12 \$ et enfants 12 ans et moins 6 \$

Carte obligatoire

en vente par «La Maison des Jeunes »
au 428-9622

Information sur les loisirs

par Line Trépanier, responsable des Loisirs

Votre Service des Loisirs vous souhaite un très bel automne et vous informe des dernières nouvelles sur les sujets suivants :

PROGRAMMATION « AUTOMNE 2002 »

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour offrir une programmation diversifiée à la population. Les réponses reçues ont été de l'ordre de 50%, donc insuffisantes pour offrir la plupart des cours. En janvier 2003, vous serez à nouveau invité, par le biais du Courrier Frontenac dans la section Formation aux Adultes, à suivre des cours dans votre municipalité. Ce sera une étape déterminante à savoir si les gens sont vraiment intéressés ou non par ce volet des Loisirs. Si vous avez des idées de cours, n'hésitez pas à m'en faire part dès que possible au 428-3413.

SKATE PARK

Depuis le début octobre, le Skate Park est en opération. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à venir pratiquer ce sport extrême. Ils viennent de Plessisville, Princeville, Inverness, Black-Lake, Disraëli, Thetford Mines, et bien entendu de Saint-Ferdinand. Les heures d'ouverture sont les jeudis et vendredis de 18h à 23h et les samedis et dimanches de 13h à 16h et de 18h à 23h. Bienvenue à tous.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE L'EX-BERNIERVILLE

La municipalité procédera au cours des prochaines semaines à des épreuves de débit sur les bornes-fontaines. Le turbulence créée dans les conduites d'aqueduc pendant les essais peut brouiller l'eau du réseau. Prière de laisser couler l'eau quelques minutes et le tout devrait redevenir normal. Merci de votre collaboration

MOITIÉ / MOITIÉ

Aux organismes intéressés par cette levée de fonds, veuillez prendre note que les mois de mars et juin sont libres. Vous devez appeler au 428-3413 afin de réserver le mois qui pourrait vous intéresser. Au besoin, laissez votre message sur la boîte vocale.

VENEZ VOUS DIVERTIR

Il sera possible de jouer au badminton, au ping-pong et au hockey sur table à air les lundis et mardis de 18h30 à 21h et ce à compter de maintenant. Les coûts d'entrée sont de \$ 2.00 pour les adultes et \$ 1.00 pour les étudiants.

••• LOISIRS •••

Heures d'ouverture

Si vous devez me visiter au Centre des Loisirs, je vous suggère d'appeler avant au 428-3413. Mes heures d'ouverture sont flexibles d'un mois à l'autre, dépendamment de la demande. Ma boîte vocale vous les énumèrera si je suis absente.

L'Info-Centre à la portée de tous

L'Info-Centre est situé dans un local adjacent à la bibliothèque municipale à l'école Notre-Dame.

Les heures d'ouverture sont tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h00 à 21h00.

Le centre met à la disposition des usagers 28 ordinateurs, un scanner, une imprimante et principalement une responsable qui est Ma-dame Nicole Vaillancourt.

Le centre est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes que ce soit pour des travaux personnels ou pour naviguer sur internet.

L'Info-Centre est là pour vous, il ne suffit que de vous y rendre et de constater à quel point il vous y serait utile de vous en servir.